



Systemes informatiques et électroniques de péage

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 30 SEPTEMBRE 2014 ET
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

"G E A "

" GRENOBLOISE D'ELECTRONIQUE ET D'AUTOMATISMES "

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

au capital de 2 400 000 Euros

Siège social : MEYLAN (38240) Chemin Malacher

071 501 803 RCS GRENOBLE

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 30 SEPTEMBRE 2014

Nous soussignés, attestons qu'à notre connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Meylan, le 30 janvier 2015

Serge Alexis Zaslavoglou
Président du Directoire

Grigori Zaslavoglou
Directeur Général

" G. E. A. "

GRENOBLOISE D'ELECTRONIQUE & D'AUTOMATISMES
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 2 400 000 euros
Siège social : Chemin Malacher
MEYLAN (38240)
071 501 803 RCS GRENOBLE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2014

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 30 septembre 2014 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés, arrêtés par le Directoire le 18 décembre 2014 et soumis au Conseil de Surveillance le 26 janvier 2015, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Au présent rapport sont annexés :

- conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 alinéa 2 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices,
- conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 alinéa 7 du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs ou de compétence en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

I. - ACTIVITE ET RESULTATS

1) Situation et activité au cours de l'exercice ; progrès réalisés ; difficultés rencontrées

Le chiffre d'affaires au 30 septembre 2014 s'établit à 55 578 975 € contre 78 084 568 € sur l'exercice précédent.

Le montant total des produits d'exploitation, compte tenu de la variation de la production stockée (- 272 049 €) et des reprises sur provision, transfert de charges et autres produits (+ 623 896 €) ressort à 55 930 822 € contre 75 412 241 € au 30 septembre 2013.

A l'exportation, GEA a poursuivi la réalisation de plusieurs projets en Croatie, au Brésil, en Chine, en Côte d'Ivoire, au Mexique et en Russie.

Un premier projet a été achevé au Bangladesh tandis qu'un premier système combinant des voies automatiques tous paiements avec le système free flow de GEA a été réalisé avec succès au Kazakhstan.

Plusieurs contrats ont également été remportés au Brésil, en Croatie et, dernièrement, en Russie (premier tronçon de l'autoroute Moscou-Saint Petersburg).

En France, GEA a poursuivi la fourniture d'équipements de péage pour la quasi-totalité des sociétés d'autoroutes.

Dans le cadre des contrats pluriannuels signés au cours de l'exercice précédent, de nouvelles commandes ont été enregistrées avec les Groupes ABERTIS (SANEF), EIFFAGE (AREA) et VINCI (VINCI AUTOROUTES).

Dans le domaine des parkings, la société des Aéroports De Lyon (ADL) a décidé d'affermir la tranche conditionnelle du contrat pour l'équipement des parcs de l'aéroport international de Lyon Saint Exupéry ainsi que le contrat de maintenance associé.

Pour sa part la société VINCI PARK a confié à GEA la réalisation des équipements de plusieurs parkings en Martinique.

Enfin, GEA a remporté l'appel d'offres lancé par la Société des Parkings de La Défense (SEPADEF) pour le renouvellement des équipements de l'ensemble de ses parcs.

Les charges d'exploitation s'élèvent pour l'exercice à 43 847 689 € (contre 53 298 027 € sur l'exercice précédent) en ce compris :

- Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice d'un montant de 1 098 394 €
- La masse salariale pour 10 061 353 € ainsi que les charges sociales y afférentes d'un montant de 4 302 508 €, pour un effectif moyen de 215 salariés.

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) comptabilisé sur l'exercice, d'un montant de 302 109 € (dont un produit théorique au titre des créances à recevoir sur l'Etat déterminé pour les rémunérations éligibles courues jusqu'à la date de clôture d'un montant de 156 447 €), a été porté au crédit du compte 649 – charges de personnel CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation et il sera affecté au renforcement des fonds propres de l'entreprise afin de financer, notamment, les efforts de prospection de nouveaux marchés à l'exportation.

Le montant de la créance du CICE déterminé au titre de l'année civile 2013 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice en-cours alors que le CICE théorique couru à la clôture de l'exercice sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Le montant des engagements de retraite provisionné à la clôture de l'exercice s'élève à 607 956 euros.

Les droits acquis par les salariés au titre du Droit Individuel de Formation à la date de clôture de l'exercice se sont élevés à 22 845 heures et n'ont fait l'objet d'aucune demande de la part des salariés.

Malgré une maîtrise de ses coûts, l'entreprise, qui réalise la conception et la fabrication de l'ensemble de ses équipements de péage en France, a constaté une dégradation de son résultat d'exploitation (- 45,3 %) du fait de la baisse de la production.

Il ressort ainsi pour l'exercice un résultat d'exploitation de 12 083 133 € contre 22 114 214 € sur l'exercice précédent.

Les produits et les charges d'ordre financier s'élèvent respectivement à 757 298 € et 38 654 €, contre 777 482 € et 74 376 € sur l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel négatif de 23 637 €, de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise de 878 258 €, de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 3 676 039 € et de la contribution sociale de 92 169 €, le résultat net s'établit à 8 131 674 €, contre 13 415 039 € l'an dernier.

2) Evolution des fonds propres et de l'endettement

Les capitaux propres s'élèvent au 30 septembre 2014 à 62,90 millions d'euros contre 58,77 millions au 30 septembre 2013.

L'endettement bancaire est nul et la société GEA n'a souscrit aucun contrat de crédit bail.

3) Délais de paiement

Echéancier du solde des dettes à l'égard des fournisseurs au 30 septembre 2014 :

	Dettes non échues						Dettes échues	
	Moins de 30 jours		De 30 à 60 jours		Plus de 60 jours		Au 30/09/14	Au 30/09/13
	Au 30/09/14	Au 30/09/13	Au 30/09/14	Au 30/09/13	Au 30/09/14	Au 30/09/13		
Total dettes fournisseurs (en K €)	1 940	2 773	1 919	2 000	0	13	381	902

4) Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Grâce à son importante base installée et à son avance technologique, la société GEA entend poursuivre le développement de ses activités, en particulier au travers de l'automatisation de la perception du péage.

Au 30 septembre 2014 le carnet de commandes s'élevait à 56,8 M€, dont 48 % à l'international.

5) Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

La société GEA a poursuivi normalement son activité depuis le 30 septembre 2014.

6) Activité en matière de recherche et développement

Notre société a poursuivi au cours de cet exercice son programme de recherche ; aucune des dépenses engagées dans ce cadre n'a été immobilisée au titre de l'exercice écoulé.

7) Rachat d'actions et opérations sur le capital

Le Directoire a été autorisé le 31 mars 2014 à racheter en bourse ses propres actions, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce, avec pour objectif la régularisation du cours de bourse de l'action de la société par intervention systématique à contre tendance, ou bien la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ou d'annulation des actions,

et dans les conditions suivantes :

- Prix maximum d'achat : 120 euros
- Nombre maximum d'actions à acquérir : 10 % du nombre d'actions existantes.

Ce programme de rachat a fait l'objet du communiqué qui a été transmis à l'Autorité des Marchés Financiers et diffusé sur ActusNews en date du 20 mars 2014.

Les opérations réalisées l'ont été dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI conclu avec un prestataire de services d'investissement (contrat de liquidité conclu le 11 juillet 2005 entre la société et la société de bourse EXANE BNP PARIBAS, renouvelable par tacite reconduction et dont l'application s'est poursuivie sur l'exercice).

Au titre du contrat de liquidité, il a été acquis au cours de l'exercice 12 549 actions au cours moyen de 82,19 euros et il a été cédé 12 156 actions au cours moyen de 81,89 euros. Le montant des commissions au titre du contrat de liquidité a été de 12 532 euros hors taxe sur l'exercice, dont 2 500 euros hors taxes de frais forfaitaires de courtage.

A la clôture des trois derniers exercices, la société GEA disposait :

Au 30 septembre 2014, de 1 612 actions (0,13 % du capital), pour une valeur comptable de 112 571 €.

Au 30 septembre 2013, de 1 219 actions (0,10 % du capital), pour une valeur comptable de 95 411 €.

Au 30 septembre 2012, de 1 294 actions (0,11 % du capital), pour une valeur comptable de 84 303 €.

8) Autres

La société, qui n'est pas soumise à l'obligation de produire des comptes en normes IFRS, a mis en place certaines des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-03 transposables à l'activité de GEA en vue de se rapprocher des normes comptables internationales.

La société comptabilise ainsi chaque année depuis 2004 une provision pour indemnités de départ à la retraite correspondant au montant des engagements de l'entreprise vis-à-vis du personnel.

La société a réalisé le 30 septembre 2013 un versement d'un montant de 1 434 184 € à un organisme externe pour la gestion de ses indemnités de départ à la retraite.

Par ailleurs, il a été mis en application depuis l'exercice 2005/2006 les règlements du Comité de la réglementation comptable CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs et CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

II. - FILIALES, PARTICIPATIONS

(articles L.233-6, L.233-7 et L.247-1 du Code de commerce)

1) Filiales (+ de 50 % et de 66,66 % du capital)

Néant

2) Participations (5 %, 10 %, 20 %, 33,33 % et 50 %)

Néant

III. - PARTICIPATIONS RECIPROQUES

Aucune participation de cet ordre n'a été détenue la société au cours de l'exercice écoulé, ayant nécessité une aliénation d'actions visée à l'article R.233-19 du Code de commerce.

IV. - DEGRE D'EXPOSITION AUX FACTEURS DE RISQUES

Il a été procédé à une revue des risques et il n'a pas été identifié d'autres risques significatifs que ceux listés ci-après :

1) Technologiques, industriels et environnementaux :

Prévention des risques technologiques

L'activité de la société GEA n'entre pas dans le cadre des dispositions de l'article L.225-102-2 du Code de commerce concernant les installations figurant sur la liste prévue au IV de l'article L.515-8 du Code de l'environnement.

Lancement de nouveaux produits

La maîtrise de l'ensemble des phases d'étude, de réalisation et de mise en service des équipements confère à la société GEA une grande sécurité au niveau des délais.

De la même façon, cette maîtrise associée à la politique de qualité développée au sein de la société GEA minimise les risques d'éventuels dysfonctionnements.

Compétence des sous-traitants

La société GEA sous-traite pour des raisons d'efficacité économique une partie relativement faible et très ciblée de sa production et des travaux d'installation.

La société GEA s'attache en outre à disposer toujours d'au moins deux sources de sous-traitance pour un même type de prestation.

Compétence du personnel

La société GEA mise son développement sur l'innovation permanente de ses produits, la qualité et la pérennité des services associés ce qui nécessite un personnel hautement qualifié et stable.

Cette stabilité s'est affirmée depuis la création de la société GEA.

Dépendance à l'égard du personnel clé

L'entreprise est suffisamment structurée pour ne pas être exposée de façon significative à ce risque.

Environnementaux

La production de la société GEA ne donne pas lieu à des risques de pollution, tant au niveau de la fabrication que du stockage.

2) Commerciaux :

Arrivée de nouveaux concurrents

A notre connaissance aucun nouveau concurrent n'est intervenu dans les domaines d'activité de la société GEA au cours de l'exercice.

Baisse des prix

La société GEA évolue sur un marché concurrentiel ce qui peut entraîner une pression sur les prix.

Par ailleurs, la société GEA peut être appelée à faire des efforts commerciaux stratégiques ponctuels, notamment pour pénétrer de nouveaux marchés à l'export.

Contrefaçon

Le risque de contrefaçon est marginal compte tenu des évolutions technologiques permanentes et du niveau de services associé à la vente de ce type de produits.

Risques clients (risque de crédit et/ou de contrepartie)

Le risque client est faible compte tenu de la qualité des donneurs d'ordre, en particulier en France (sociétés publiques ou privées concessionnaires d'ouvrages d'art).

A l'exportation le risque est beaucoup plus élevé, notamment lorsque la société aborde de nouveaux pays dans des zones difficiles.

La société GEA s'efforce dans toute la mesure du possible d'obtenir des paiements par lettre de crédit irrévocables et confirmées par une banque française.

Par ailleurs, lorsqu'un crédit significatif est accordé à un client, la société GEA demande généralement la caution d'une banque pour en garantir le paiement.

Une analyse des risques est effectuée régulièrement. En cas de probabilité de sinistre une provision comptable est le cas échéant constituée.

3) Financiers :

Risques de change

Comme pour les exercices antérieurs, lorsque cela est possible, la couverture des risques de change commerciaux est réalisée sous forme de contrats à terme.

La société GEA utilise également ponctuellement les dispositifs de couverture de la COFACE.

Au 30 septembre 2014 Couverture PLN (Zloty polonais) : vente à terme de 304 704 PLN (68 K€).

Risques de taux

Néant

Risques sur matières premières

Néant

Dilution et risques d'OPA

Les fondateurs et dirigeants possèdent plus de la majorité des droits de vote au sein de la société GEA, ce qui assure une protection contre les OPA inamicales.

Volatilité du cours des actions de la société GEA (risques sur actions et autres investissements)

Depuis sa cotation en 1994, la société GEA a utilisé les dispositions légales lui permettant d'intervenir sur le marché pour régulariser le cours de son titre par interventions sur le marché, systématiquement à contre tendance, celles-ci restant mesurées.

Ces opérations sont réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec une société de bourse spécialiste du titre qui agit conformément aux exigences déontologiques de l'Autorité des Marchés Financiers.

Au cours de l'exercice 2013/2014 l'action GEA a coté en clôture au plus bas 69 euros (le 04/09/14) et au plus haut 97 euros (le 11/02/14).

4) Juridiques et fiscaux :

Litiges

De par ses activités tant en France qu'à l'étranger, la société GEA peut faire l'objet de divers litiges.

Elle a souscrit des polices d'assurance responsabilité civile (prime : 70 779 € ; garantie : 8 000 000 d'euros avant livraison et 4 000 000 d'euros après livraison ; franchise : de 0 à 30 000 € selon dommage), multirisques et perte d'exploitation (prime : 61 855 € ; garanties : marge brute dans le cadre de la police pertes d'exploitation, reconstruction à neuf ainsi que remboursement des BME à dire d'expert ; franchises : néant), marchandises transportées (primes : 3 990 € ; garanties : valeur des équipements ; franchises : variables), flotte automobile (primes : 33 138 € ; garanties : illimitée en RC et valeur à dire d'expert dans le cadre de la garantie tous risques ; franchises : néant en RC et variable pour le véhicule selon type) et aérienne (prime : 12 750 € ; garanties : garantie corps aéronef 850 000 €, RC personnes non transportées 12,5 millions d'euros, RC à la place 150 000 €) adaptées à son activité.

Fiscaux et sociaux

La société GEA remplit ses obligations fiscales et sociales.

Propriété industrielle

Sans objet

5) Risques de liquidité :

Les capitaux propres s'élèvent au 30 septembre 2014 à 62,90 millions d'euros contre 58,77 millions au 30 septembre 2013.

L'endettement bancaire est nul et la société GEA n'a souscrit aucun contrat de crédit-bail.

Au 30 septembre 2014 la société GEA disposait de 56,5 millions d'euros de trésorerie nette. La trésorerie est placée en SICAV monétaires ou sur des comptes à termes sans risque en capital.

6) Risques opérationnels :

En matière de contrôle interne la société GEA s'est attachée à mettre en place les moyens lui paraissant le mieux adaptés à son statut de société dont les actions sont inscrites sur un marché réglementé, et à son activité française et internationale.

La marche des affaires courantes est supervisée par les membres du Directoire avec les membres concernés de l'équipe de direction composée de 5 directeurs et d'un Secrétaire Général : M.Tanoukhi, en charge de la direction des projets ; M.Alexis Zaslavoglou, responsable du développement des produits nouveaux ; M.Mannechez qui dirige les applications logicielles ; M.Ott, en charge de la stratégie du marketing et des ventes ; M.Thoreau qui assure la direction commerciale ; et enfin M.Grigori Zaslavoglou, Secrétaire général.

Le Directoire supervise avec son équipe de direction les opérations de prévention et de suivi des risques de toute nature de la société, liés ou non à l'activité, les risques à caractère plus financier l'étant par M.Grigori Zaslavoglou, Secrétaire Général.

Les offres commerciales significatives sont validées par au moins un membre du Directoire préalablement à leur envoi aux clients. De même tous les contrats sont signés par un membre du Directoire, ou bien avec leur accord écrit préalable.

Les fonctions comptables et financières ainsi que le contrôle de gestion ont été assurés au cours de l'exercice, sous l'autorité du Directoire, par le Secrétaire Général, assisté d'un service comptable et de trésorerie composé de 8 personnes. Sous l'autorité du Secrétaire Général le chef comptable agissant conformément aux procédures comptables de la société s'assure de l'enregistrement correct et exhaustif des factures clients et fournisseurs. Les ressources affectées à la fonction comptable sont examinées chaque année et sont apparues pour le moment adaptées à la taille et à l'activité de la société.

Les achats sont réalisés sur affaire. Les stocks et les travaux en cours font l'objet d'un inventaire physique annuel complet et d'une revue semestrielle.

Les paiements des fournisseurs sont subordonnés à une validation par le service achat et/ou des responsables de projets concernés. Un contrôle final avant paiement est effectué par un des membres du Directoire.

La politique de couverture des risques financiers de toute nature ainsi que les engagements par signature ont été suivis, sous la supervision du Directoire, par le Secrétaire général. Les placements financiers ont été réalisés sur la base des instructions du Secrétaire Général, qui a assumé par ailleurs l'ensemble des relations de la société avec les banques.

Dans le cadre des choix faits par la société de recourir le moins possible à l'endettement bancaire et compte tenu de l'importance et de la permanence de sa trésorerie, le contrôle interne des financements et de la trésorerie a été assuré par le Secrétaire Général. Celui-ci a supervisé également les rapprochements périodiques effectués entre trésorerie et

comptabilité et veillé à la correction des éventuelles anomalies. Lors de chaque arrêté comptable le Conseil de Surveillance a été informé de la situation de la trésorerie de la société.

Le Secrétaire Général a supervisé également la production des états financiers et leur finalisation en liaison avec l'expert-comptable après audit par le Commissaire aux comptes.

Les fonctions juridiques et fiscales sont externalisées pour l'essentiel auprès de cabinets spécialisés.

Le système comptable et de gestion repose sur un système d'information interne bénéficiant de l'appui régulier d'un expert-comptable, le traitement de la paie étant externalisé auprès de ce dernier.

Le Directoire s'assure que les obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant à la formation des états comptables et financiers sont respectées.

Un arrêté comptable est effectué deux fois par an.

Des prévisions sont établies annuellement et révisées à l'issue de chaque semestre.

L'organisation en place facilite ainsi le suivi de l'exhaustivité, la correcte évaluation des transactions et l'élaboration des informations comptables et financières selon les principes comptables en vigueur et les règles et méthodes comptables appliquées par la société. Ces principes comptables, validés par le Directoire et revus par le Commissaire aux comptes, ont été portés à la connaissance du Conseil. Tout changement de principe comptable fait le cas échéant l'objet d'une consultation du Commissaire aux comptes et d'une information du Conseil de Surveillance.

Les informations comptables et financières sont contrôlées par le Commissaire aux comptes dans le cadre de ses vérifications selon les normes en vigueur.

La formation du résultat, la présentation du bilan, de la situation financière et des annexes sont expliquées au Conseil de Surveillance lors de chaque arrêté de comptes publiés.

Sous l'autorité du Secrétaire Général, l'information comptable et financière fait l'objet d'une diffusion régulière aux actionnaires et à la communauté financière, selon un échéancier établi avec l'appui d'un conseil juridique extérieur.

La société GEA s'est par ailleurs conformée aux obligations d'information résultant de la transposition dans le Code monétaire et financier de la Directive Transparence et qui se sont imposées à compter du 20 janvier 2007. Elle entend poursuivre au mieux de ses possibilités l'application de la réglementation en la matière.

Les procédures de contrôle interne ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes de l'entreprise.
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité la situation de la société.
- de prévenir les risques d'erreur et de fraude à l'intérieur de la société.
- d'assurer la sauvegarde et la protection des actifs.

Le contrôle interne, comme tout système de contrôle, ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés et ne peut fournir qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs.

V. – INFORMATIONS SOCIALES

Au 30 septembre 2014, l'effectif total de la société GEA était de 213 personnes.

La société GEA ne rencontre aucune difficulté de recrutement particulière.

Des heures de travail supplémentaires ont été ponctuellement réalisées en raison de surcroûts temporaires d'activité ou bien au cours des phases d'installation ou de mise en service des différents chantiers.

En raison également de surcroûts temporaires d'activité ou bien dans le cadre de remplacement de salariés absents, la société GEA a fait appel à des personnels extérieurs à l'entreprise. Cela a représenté, sur l'exercice 2013/2014, un total de 3 771 jours de travail (contre 6371 jours sur l'exercice précédent).

La société GEA est passée à un horaire de travail hebdomadaire de 35 heures au début de l'année 2000.

Certains salariés ont, à leur demande, opté pour un travail à temps partiel. Il s'agit de 4/5èmes liés à des congés parentaux ou bien de temps partiels autres.

Les rémunérations salariales ont représenté pour l'exercice écoulé 10 061 353 € contre 10 286 597 € pour l'exercice précédent.

Les charges sociales pour leur part ressortent à 4 302 508 € contre 4 613 266 € pour l'exercice 2012/2013.

Il n'existe pas d'accord d'intéressement au sein de la société GEA.

Un plan d'épargne d'entreprise a été mis en place le 26/09/2012.

Dans le cadre de la participation légale, la société GEA a provisionné une somme de 878 258 € au titre de l'exercice.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes semblant assurée au sein de l'entreprise, aucune mesure particulière n'a été prise au cours de l'exercice écoulé.

Il convient néanmoins de noter que les partenaires sociaux ont été en mesure de suivre dans le cadre de l'accord de NAO conclu le 19/12/2012 les indicateurs dans le domaine de l'embauche et dans le domaine de l'articulation entre activité professionnelle et exercice de la responsabilité familiale qui avaient été mis en place lors du précédent accord.

Suite au décret N° 2012-1408 un nouvel indicateur a été mis en place par les partenaires sociaux au cours de l'exercice précédent suite au décret N° 2012-1408 en matière de rémunération effective pour les salariés revenant de congé parental.

La politique générale d'égalité de traitement sera poursuivie.

Il a été conclu des accords collectifs au niveau de l'entreprise au cours de l'exercice.

La société GEA est soumise aux accords interprofessionnels et accords de branche de la Métallurgie.

L'environnement et les conditions de travail font l'objet de suivis périodiques par le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de la société GEA.

Les actions de formation ont été réalisées conformément au plan de formation soumis au Comité d'Entreprise et en fonction des besoins apparus au cours de l'exercice. Elles ont donné lieu à un bilan, également soumis au Comité d'Entreprise, qui n'a formulé aucune remarque. Dans le cadre des procédures de formation, la société a intégré les principes de la loi N°

2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation continue et a notamment informé les salariés quant à leurs droits individuels de formation.

Au 30 septembre 2014, l'engagement total à ce titre est de 22 845 heures.

La société GEA s'efforce d'accueillir des travailleurs handicapés (4 personnes au 30 septembre 2014)

Par ailleurs, la société GEA a versé 34 702 euros en 2014 au Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Pour des raisons d'efficacité économique, la société GEA sous-traite une partie relativement faible et ciblée de sa production ainsi que des travaux d'installation.

VI. - ACTIONNARIAT

1) Identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote et/ou ayant franchi ces seuils au cours de l'exercice (Article L.233-7.I du Code de commerce) :

Actionnaires	Seuils en nombre d'actions		Seuils en nombre de droits de vote	
	N	N - 1	N	N - 1
<i>Monsieur Serge ZASLAVOGLOU</i>	<i>Plus du tiers</i>	<i>Plus du tiers</i>	<i>Plus de la moitié</i>	<i>Plus de la moitié</i>
<i>Eximium</i>	<i>Plus du dixième</i>	<i>Plus du dixième</i>	<i>Plus des trois vingtièmes</i>	<i>Plus du vingtième</i>

La société Eximium a déclaré avoir franchi en hausse le 4 octobre 2013 les seuils de 10 % des droits de vote et 15 % du capital et détenir à cette date 181 993 actions représentant 15,22 % du capital et 11,24 % des droits de vote.

Il n'existe à la connaissance de la société aucun pacte d'actionnaires.

Conformément aux dispositions de l'article 33- 6 des statuts, les actions inscrites en compte nominatif depuis plus de quatre ans bénéficient d'un droit de vote double.

2) Souscription, achat ou prise en gage par la société de ses propres actions, dans le cadre de l'intéressement du personnel aux résultats de l'entreprise

Nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de commerce, qu'aucun achat ou vente d'actions de la société n'a été réalisé au titre de l'article L.225-208 du Code de commerce.

Les opérations effectuées sur le titre de la société en application de l'article L.225-209 dudit Code sont rappelées ci-dessus sous le chapitre I, § 6), avec pour objectif la régularisation du cours de bourse de l'action de la société par intervention systématique à contre tendance.

3) Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés de la Société

Aucune opération visée aux articles L.225-184 du Code de commerce et 174-20 du décret n'a été réalisée au titre de l'exercice écoulé.

4) Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que les salariés de la société ne possèdent pas d'actions de la société entrant dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 3332-1 à L.3332-28 du Code du travail ou de fonds communs de placement d'entreprise régis par le chapitre III de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créances.

5) Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise

Dans le cadre de la consultation périodique imposée par la loi, le 30 novembre 2011, l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 31 mars 2014, statuant en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, a rejeté le principe de la réalisation d'une augmentation de capital en numéraire au profit des salariés (adhérents d'un PEE ou d'un FCPE) dans les conditions prévues par l'article L. 3332-18 du Code du travail.

Nous vous informons qu'une nouvelle décision devra être prise lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui sera amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016 (sauf augmentation de capital intermédiaire).

6) Droit de vote double

Nous vous rappelons les dispositions de l'article 33- 6 des statuts, ci-dessous reproduites :

« Toutefois, un droit de vote double est attribué aux actions détenues nominativement par un même actionnaire pendant au moins quatre ans, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. En cas de détention des actions anciennes depuis moins de quatre ans, les actions gratuites sont admises au droit de vote double à la même date que les actions anciennes. Le droit de vote double cesse pour toute action transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai de quatre ans, ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, liquidation de communauté entre époux, ou donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. »

Compte tenu des modifications apportées à l'article L. 225-123 du Code de commerce par la loi n°2014-384 du 29 mars 2014, prévoyant, pour les sociétés dont les actions sont admises sur un marché réglementé, l'attribution de droit des droits de vote double pour toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire, sauf clause contraire de statuts adoptée postérieurement à la nouvelle loi, nous vous invitons à confirmer, en tant que de besoin, les conditions du droit de vote double statutaire existant.

VII.- LE TITRE EN BOURSE

Le titre "G.E.A." a été introduit sur le Second Marché de la Bourse de PARIS, le 21 juin 1994, au prix d'offre de 120 Francs (18,29 euros).

Il est actuellement coté sur Eurolist Paris, compartiment C.

Au 13 janvier 2015, le titre cotait 83,50 euros, et sur cette base, la capitalisation boursière de "G.E.A." était de 99,83 millions d'euros.

VIII.- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant
à 8 131 673,76 €
auquel est ajoutée la somme de 1 983,20 €
figurant au compte « Report à nouveau » correspondant aux
dividendes non versés (actions détenues par la société elle-même),
soit au total 8 133 656,96 €
de la manière suivante :

- Une somme de 2 510 608,80 €
est distribuée aux actionnaires à titre de dividende, étant précisé que dans
l'hypothèse où, lors de la mise en paiement, la société détiendrait certaines
de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non
versés à raison de ces actions sera affecté au compte "Report à nouveau".

- Le solde, soit 5 623 048,16 €
est viré à la réserve ordinaire.

Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à 2,10 €

Ce dividende, sur lequel il sera effectué les prélèvements sociaux de 15,5 % (CSG, CRDS, prélèvement de solidarité, prélèvement social et contribution additionnelle à ce prélèvement) sera payé par la société CACEIS Corporate Trust – 14 rue Rouget de Lisle – 92 130 Issy-Les-Moulineaux, à compter du jour de l'Assemblée Générale.

Pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende sera soumis obligatoirement au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40 % (*art. 158, 3-2° à 4° du CGI*), outre les prélèvements sociaux au taux de 15,50 %.

Le dividende sera soumis à un prélèvement à la source obligatoire et non libératoire de **21 %**, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré, l'excédent éventuel étant restituable. Les actionnaires dont le revenu fiscal de référence du foyer fiscal est, au titre de l'avant-dernière année, inférieur à **50 000 €** (*pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs*) ou **75 000 €** (*pour les contribuables soumis à imposition commune*) peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement dans les conditions définies par la loi (*art. 117 quater, I-1 du CGI*).

Par ailleurs nous vous informons que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2010/2011	2 630 161,6 €	/	/
2011/2012	2 869 267,2 €	/	/
2012/2013	4 005 018,8	/	/

IX.- DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé comprennent une somme de 19 883 euros, correspondant à des charges non-déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.).

X.- FIXATION DES JETONS DE PRESENCE DEVANT ETRE ALLOUES AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous demandons de statuer sur la fixation des jetons de présence devant être alloués aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours, dont nous vous proposons de fixer le montant global à 40 000 euros.

XI.- AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE A L'EFFET D'OPERER EN BOURSE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE

Nous vous demandons de statuer sur l'autorisation à donner au Directoire, afin de lui permettre de procéder au rachat des titres de la société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

A cette fin, il vous est présenté le détail du programme de rachat, tel qu'élaboré par le Directoire dont il va vous être donné lecture, faisant l'objet d'une résolution spécifique soumise à votre vote.

XII. – INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE

Liste des mandats sociaux

Les membres du Conseil de Surveillance nommés par l'assemblée générale du 27 mars 2013 sont les suivants :

- Monsieur Serge ZASLAVOGLU
- Monsieur Louis-Michel ANGUE
- Monsieur Henri CYNA
- Monsieur Pierre GUILLERAND
- Monsieur Roland ROC
- Madame Jeannine ZASLAVOGLU

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour une durée de six ans et sont rééligibles.

Nul ne peut être nommé membre du Conseil de surveillance si, ayant dépassé l'âge de soixante-quinze ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du Conseil le nombre de membres du Conseil ayant dépassé cet âge. Si cette proportion est dépassée, le membre du conseil le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

A la date des présentes, deux membres du Conseil de Surveillance sont âgés de plus de 75 ans.

Le Conseil de Surveillance réuni le 27 mars 2013 a nommé Monsieur Serge ZASLAVOGLU Président du Conseil de Surveillance, et Madame Jeannine ZASLAVOGLU Vice-Présidente du Conseil de Surveillance.

Les mandats de Monsieur Serge Alexis ZASLAVOGLU, Président du Directoire, et de Monsieur Grigori ZASLAVOGLU, Directeur Général, ont été renouvelés le 25 mars 2011 par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de quatre ans et sont rééligibles. Ils sont révoqués par le Conseil de Surveillance.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est de 75 ans.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Le Directoire n'a pas qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations.

Les mandats des membres du Directoire, du Président du Directoire et du Directeur Général parvenant à expiration à l'issue de votre assemblée, un Conseil de Surveillance sera réuni à l'issue de votre assemblée aux fins de se prononcer sur le renouvellement desdits mandats pour une nouvelle durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux de la Société :

1/ Monsieur Serge ZASLAVOGLU, Président du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues à la clôture de l'exercice : 405 938 actions correspondant à 811 784 droits de vote

Autres fonctions

- Gérant de la Société Civile Immobilière "SCI DE CANASTEL"
- Gérant de la Société Civile Immobilière "KALISTE"
- Gérant de la Société Civile Immobilière "EPSILON"
- Gérant de la Société Civile Immobilière « SCI SANTA CRUZ »
- Gérant de la SARL DEA
- Président de la SASU SZ Consulting

2/ Monsieur Louis-Michel ANGUE, membre du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues : une action correspondant à 2 droits de vote

Autres fonctions : Néant

3/ Monsieur Henri CYNA, membre du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues : 450 actions correspondant à 500 droits de vote

Autres fonctions : Néant

4/ Monsieur Pierre GUILLERAND, membre du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues : 10 actions correspondant à 20 droits de vote

Autres fonctions :

- Vice-Président du conseil d'administration de la société PGO.
- Représentant permanent de la société EEM au conseil d'administration de SAIP (Marché Libre).
- Administrateur d'Electricité et Eaux de Madagascar.
- Représentant permanent de la société DUNA au conseil d'administration de CS Communication et Systèmes (Euronext compartiment C).

5/ Monsieur Roland ROC, membre du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues : 51 actions correspondant à 52 droits de vote

Autres fonctions : Néant

6/ Madame Jeannine ZASLAVOGLU, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues : 1 600 actions correspondant à 1 600 droits de vote

Autres fonctions : Néant

7/ Monsieur Serge Alexis ZASLAVOGLU, Président du Directoire

Nombre d'actions « GEA » détenues : 21 800 actions correspondant à 29 900 droits de vote

Autres fonctions : Néant

8/ Monsieur Grigori ZASLAVOGLU, Directeur Général

Nombre d'actions « GEA » détenues : 26 700 actions correspondant à 34 700 droits de vote

Autres fonctions :

- Directeur de l'établissement de GEA en Côte d'Ivoire ;
- Directeur de l'établissement de GEA en Grèce ;
- Directeur de la succursale de GEA en Tunisie.

Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, alinéa 3 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social et vous indiquons également les engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de leurs fonctions, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements, savoir :

- **Monsieur Serge ZASLAVOGLU** : 200 000 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2013/2014		Exercice 2012/2013	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Remboursement de frais	néant	néant	5 280,42 €	5 280,42 €
Avantage en nature	néant	néant	néant	néant
Rétribution en tant que Président du Conseil de Surveillance	100 000 €	25 000 €	100 000 €	75 000 €
Jetons de présence	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Rétribution de missions spécifiques	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €
TOTAL	200 000 €	125 000 €	205 280,42 €	180 280,42 €

- **Monsieur Serge Alexis ZASLAVOGLU** : 290 034,82 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2013/2014		Exercice 2012/2013	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Rémunération fixe annuelle brute, congés payés et prime d'ancienneté au titre du contrat de travail	109 836,39 €	109 836,39 €	105 425,17 €	105 425,17 €
Rémunération variable au titre du contrat de travail selon le niveau d'activité de la société	95 792,04 €	95 792,04 €	157 436,24 €	157 436,24 €
Rémunération variable selon le résultat d'exploitation au titre du mandat social (Président du Directoire)	40 000 €	24 000 €	40 000 €	24 000 €
Remboursement de frais	31 106,39 €	31 106,39 €	19 637,20 €	19 637,20 €
Avantage en nature (utilisation à titre personnel de l'avion de la société)	13 300 €	0	11 546 €	0

Avantages spécifiques à raison de la cessation ou du changement de fonction (rémunérations différées, indemnités de départ et engagements de retraite, licenciement sans cause réelle et sérieuse ou perte d'emploi en raison d'une offre publique)	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	290 034,82 €	260 734,82 €	334 044,61 €	306 498,61 €

- **Monsieur Henri CYNA** : 6 045,75 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2013/2014		Exercice 2012/2013	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Avantage en nature (utilisation à titre personnel d'un badge de télépéage)	45,75 €	45,75 €	168,40 €	168,40 €
Remboursement de frais	néant	néant	néant	néant
TOTAL	6 045,75 €	6 045,75 €	6 168,40 €	6 168,40 €

- **Monsieur Louis-Michel ANGUE** : 6 000 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2013/2014		Exercice 2012/2013	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €

- **Monsieur Pierre GUILLERAND** : 6 000 euros.

Nature de la rémunération	Exercice 2013/2014		Exercice 2012/2013	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €

- **Monsieur Roland Roc** : 6 000 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2013/2014		Exercice 2012/2013	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €

- **Madame Jeanine ZASLAVOGLU** : 6 000 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2013/2014		Exercice 2012/2013	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €

- Monsieur Grigori ZASLAVOGLU : 188 881,37 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2013/2014		Exercice 2012/2013	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Rémunération fixe annuelle brute, congés payés et prime d'ancienneté au titre du contrat de travail	90 841,42 €	90 841,42 €	88 749,68 €	88 749,68 €
Rémunération variable au titre du contrat de travail selon le niveau d'activité de la société	23 947,95 €	23 947,95 €	39 359 €	39 359 €
Rémunération variable selon le résultat d'exploitation au titre du mandat social (Directeur général)	40 000 €	24 000 €	40 000 €	24 000 €
Remboursement de frais	119 €	119 €	32 247,31 €	32 247,31 €
Avantage en nature (utilisation à titre personnel de l'avion de la société)	33 973 €	8 442 €	16 727 €	0

Avantages spécifiques à raison de la cessation ou du changement de fonction (rémunérations différées, indemnités de départ et engagements de retraite, licenciement sans cause réelle et sérieuse ou perte d'emploi en raison d'une offre publique)	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	188 881,37 €	147 350,37 €	217 082,99 €	184 355,99 €

XIII – RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Néant

XIV - EXAMEN DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1/ Les mandats des membres du Conseil de Surveillance ont été renouvelés pour une durée de six ans lors de l'assemblée générale du 27 mars 2013.

Ces mandats arriveront à expiration lors de l'Assemblée qui sera appelée à se prononcer sur les comptes clos au 30 septembre 2018.

2/ Le Conseil de Surveillance au cours de sa séance qui s'est tenue à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 mars 2011, a procédé au renouvellement des mandats de Membres du Directoire de Monsieur Serge Alexis ZASLAVOGLOU et de Monsieur Grigori ZASLAVOGLOU, pour une nouvelle durée de quatre ans.

3/ Les mandats de la société « GRANT THORNTON », en tant que Commissaire aux comptes titulaire, et celui de la société « INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - IGEC », en tant que Commissaire aux comptes suppléant, ont été renouvelés pour une durée de six ans lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 27/03/2012.

XV. – OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Nous vous précisons que le Comité d'entreprise, réuni le 27 janvier 2015, n'a formulé aucune observation sur les comptes de l'exercice écoulé, comme le lui permettaient les dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail.

XVI - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISES AUX ARTICLES L. 225-79-1, L.225-86 et L. 225-90-1 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons d'approuver les conventions et engagements visés auxdits articles, régulièrement autorisés par le Conseil de Surveillance de notre société au cours de l'exercice écoulé ainsi que d'examiner les conventions approuvées antérieurement dont l'exécution s'est poursuivie au cours dudit exercice.

Votre Commissaire aux comptes a été informé de ces conventions et engagements qu'il vous relate dans son rapport spécial, étant précisé que nous l'avons informé, d'autre part, conformément aux dispositions de l'article R.225-59 du Code de commerce, des conventions visées à l'article L.225-87 dudit Code portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

XVII DECISIONS DE L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES *(Article L 464-2, I-alinéa 5 du code de commerce)*

La société GEA n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire prononcée par l'Autorité de la Concurrence pour des pratiques anticoncurrentielles.

XVIII – INFORMATIONS SUR LA RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

Les informations portent, sauf indication contraire, sur la période du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014. Toutes les informations communiquées sont réelles à l'exception des informations portant sur la consommation d'énergie et les rejets de gaz à effet de serre correspondants (estimations). Le reporting est placé sous le contrôle du directeur général qui centralise l'ensemble des informations émanant des services administratifs et financiers.

1/Informations sociales

Emploi :

Au 30 septembre 2014 l'effectif total de GEA était de 213 salariés, dont 165 hommes et 48 femmes (contre 217 salariés, dont 165 hommes et 52 femmes un an auparavant).

3 salariés étaient âgés de 18 ans à 25 ans (10 au 30/09/13)
42 salariés étaient âgés de 26 ans à 35 ans (42 au 30/09/13)

63 salariés étaient âgés de 36 ans à 45 ans (77 au 30/09/13)
74 salariés étaient âgés de 46 ans à 55 ans (66 au 30/09/13)
31 salariés étaient âgés de 56 ans à 65 ans (22 au 30/09/13)

Quant à l'effectif moyen, il s'établit à 215 sur l'exercice 2013/2014, contre 217 sur l'exercice précédent.

La quasi-totalité de l'effectif est basée sur l'unique site de production de l'entreprise situé à Meylan dans l'Isère. Une équipe de maintenance des parkings de 5 personnes est basée en région parisienne. Trois personnes ont été embauchées en CDI sur l'exercice et deux personnes ont été licenciées (sur l'exercice précédent cinq personnes avaient été embauchées en CDI et deux personnes licenciées).

La masse salariale s'est élevée sur l'exercice à 14 363 862 €, en ce compris les charges sociales pour un montant de 4 302 508 €, contre 14 899 863 € l'an dernier (dont 4 613 266 € de charges sociales).

Organisation du travail :

La société est passée à un horaire hebdomadaire de 35 heures au début de l'année 2000.

Les personnels d'encadrement sont titulaires de contrats de travail en forfait jours annuels (218 jours par an) ou bien de contrats sans référence horaire.

Certains salariés ont, à leur demande, opté pour un travail à temps partiel. Il s'agit de 4/5èmes liés à des congés parentaux ou bien de temps partiels autres.

L'absentéisme (congés maternité, évènements familiaux, congés paternité et maladies) représente 2 454 jours d'arrêt (1 334 jours sur l'exercice précédent).

Relations sociales :

Les instances représentatives du personnel (CE, DP, CHSCT) sont convoquées aux échéances et selon la périodicité prévues par les textes afin d'aborder l'ensemble des sujets relevant de leurs champs de compétence respectifs.

Le comité d'entreprise est régulièrement informé conformément aux dispositions légales.

Au cours de l'exercice il a été négocié et signé deux accords collectifs avec les organisations syndicales représentatives dans l'entreprise.

Il s'agit d'une part de l'accord portant sur les négociations annuelles obligatoires (NAO) et d'autre part d'un accord portant sur l'attribution d'une prime de partage des profits (loi du 28/07/2011).

Santé et sécurité :

Afin de faciliter la démarche de prévention des risques dans l'entreprise un document unique d'évaluation des risques (DUER) a été rédigé avec le CHSCT et fait l'objet d'une actualisation chaque année.

Une politique de prévention des risques routiers a été mise en place depuis plusieurs années, la société interdisant notamment à ses salariés en déplacement de reprendre la route en tant que conducteur après une journée de travail et prenant à sa charge les frais d'hébergement en découlant le cas échéant.

Deux exercices d'alerte incendie sont effectués chaque année sur le site de Meylan afin de familiariser l'ensemble du personnel avec la procédure d'évacuation d'urgence des locaux.

Des formations de sauveteurs secouristes du travail ou bien des sessions de recyclage des personnels formés sont organisées tous les ans en concertation avec le CHSCT.

Le CHSCT est par ailleurs réuni chaque trimestre afin d'analyser et d'améliorer les conditions de travail.

Aucun accord n'a été signé avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel au cours de l'exercice dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

La société a dénombré sur l'exercice 6 accidents de travail (dont 4 accidents sans arrêt de travail), représentant 36 jours d'arrêt (contre 8 accidents de travail, représentant 100 jours d'arrêt sur l'exercice précédent).

Méthodologie de calcul :

- Taux de fréquence : (nombre des accidents avec arrêt de travail /heures travaillées) x 1 000 000
- Taux de gravité : (nombre de journées perdues par incapacité temporaire /heures travaillées) x 1 000

Le taux de fréquence des accidents du travail sur l'exercice est de 11,29 (23,42 sur l'exercice précédent)

Le taux de gravité des accidents du travail sur l'exercice est de 0,10 (0,29 sur l'exercice précédent).

Les risques liés aux maladies professionnelles font l'objet de mesures de prévention mises en place en concertation étroite avec le CHSCT et le Médecin du travail (amélioration notamment de l'ergonomie des postes de travail afin de prévenir la survenance de TMS).

Formation :

La société établit chaque année un plan de formation à partir des besoins exprimés dans ce domaine au niveau de chaque service.

Ces besoins résultent de l'analyse stratégique de chaque responsable de service ainsi que des demandes individuelles exprimées par chaque salarié, notamment lors des entretiens annuels individuels. Un arbitrage est ensuite réalisé par la direction générale.

Le plan de formation est soumis pour avis au Comité d'entreprise.

Il peut faire l'objet d'adaptation en cours d'année en fonction des besoins qui pourraient apparaître.

Un bilan intermédiaire de réalisation est également effectué chaque année et soumis pour information au Comité d'Entreprise.

Nombre total d'heures de formation effectuées sur l'exercice : 493,50 heures (contre 756 heures sur l'exercice précédent), 22 salariés concernés.

Dans le cadre des procédures de formation, la société a intégré les principes de la loi N°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation continue et a notamment informé les salariés de leurs droits individuels de formation. Au 30 septembre 2014 l'engagement total de l'entreprise à ce titre est de 22 845 heures (contre 22 228 heures au 30/09/2013).

Egalité de traitement :

L'égalité de traitement entre les femmes et les hommes semblant assurée au sein de l'entreprise aucune mesure particulière n'a été prise au cours de l'exercice écoulé.

Il convient néanmoins de noter que les partenaires sociaux ont été en mesure de suivre dans le cadre de l'accord de NAO conclu le 19/12/2012 les indicateurs dans le domaine de l'embauche et dans le domaine de l'articulation entre activité professionnelle et exercice de la responsabilité familiale qui avaient été mis en place lors du précédent accord.

Suite à la parution du décret N° 2012-1408 un nouvel indicateur a été mis en place par les partenaires sociaux au cours de l'exercice en matière de rémunération effective pour les salariés revenant de congé parental.

La société s'efforce d'accueillir des travailleurs handicapés (4 personnes au 30/09/2014 contre 4 personnes au 30/09/2013).

Elle fait également appel à de la sous-traitance auprès d'entreprises d'aide à l'insertion ou bien de CAT.

Par ailleurs l'entreprise a versé 34 702 € en 2014 au Fond pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (contre 32 524 € en 2013).

De la même façon qu'il n'existe aucune discrimination basée sur le sexe, il en est de même pour tous les autres sujets, tels que les convictions religieuses, l'état de santé, les mœurs, l'origine nationale, les opinions politiques, tant dans le domaine du recrutement que de la politique salariale ou de la promotion.

La politique générale d'égalité de traitement sera poursuivie.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail :

De par son adhésion au Pacte Mondial de l'ONU la société s'est engagée au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective.

Elle s'est également engagée à ce titre à éliminer toute discrimination en matière d'emploi et de profession ainsi que toute forme de travail forcé ou obligatoire.

Elle s'est enfin notamment engagée en faveur de l'abolition effective du travail des enfants.

2/ Informations environnementales

Politique générale en matière environnementale :

L'activité de l'entreprise n'entre pas dans le cadre des dispositions de l'article L.225-102-2 du Code de Commerce concernant les installations figurant sur la liste prévue au IV de l'article L.515-8 du Code de l'Environnement.

De ce fait aucune démarche d'évaluation ou de certification en matière d'environnement n'a été engagée. De même aucune action spécifique de formation ou d'information des salariés en matière de protection de l'environnement n'ont été menées. Aucune provision et garanties pour risques environnementaux n'a été comptabilisée.

Cependant, de par son adhésion au Pacte Mondial de l'ONU, l'entreprise entend appliquer dans ce domaine une approche de précaution le cas échéant.

Elle s'efforcera de promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Elle favorise d'ores et déjà la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Pollution et gestion des déchets :

Aucune mesure de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol n'a été mise en œuvre compte tenu des caractéristiques de l'activité de la société.

L'activité de l'entreprise ne génère aucune nuisance sonore ni aucune forme de pollution spécifique.

L'activité de la société n'entraîne pas la « production » significative de déchet, ce qui explique l'absence de mesure de prise.

Utilisation durable des ressources :

La consommation d'eau, de matières premières, de même que l'utilisation des sols ne sont pas significatives dans l'activité de la société. La consommation d'eau est afférente à des usages domestiques (cuisine, toilettes ...). De ce fait aucune mesure n'a été prise pour en améliorer l'efficacité dans leur utilisation.

Consommations d'énergie :

- Le nombre de litres de gazole a été estimé en affectant à la charge comptable le prix moyen de vente détail de gazole (issu de l'INSEE), ainsi la société a consommé environ 71 000 litres (58 000 litres sur l'exercice précédent).
- Le nombre de kWh consommés est issu d'un tableau récapitulatif provenant du fournisseur d'électricité. L'information est fournie pour la période du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014. Le nombre du kWh consommés sur la période précitée est de 884 497 (966 628 sur la période précédente).

Emission de gaz à effet de serre :

- Les émissions de gaz à effet de serre ont été calculés à partir de la table ADEME. Les rejets de CO2 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

2013/2014

Facteurs d'émission	Quantités	Unités	Conversion unité en Kg.eqCO2	Kg.eqCO2
Consommation d'électricité (1)	884 497	KWh PCI	0,057	50 416
Consommation de gasoil	71 000	litre	3,17	225 070
Total				275 486

Facteur de conversion issu de la table ADEME Version 7.1

(1) unité pour la France

Rappel 2012/2013

Facteurs d'émission	Quantités	Unités	Conversion unité en Kg.eqCO2	Kg.eqCO2
Consommation d'électricité (1)	966 628	KWh PCI	0,057	55 098
Consommation de gasoil	58 000	litre	3,17	183 860
Total				238 958

Facteur de conversion issu de la table ADEME Version 7.1

(1) unité pour la France

Changement climatique :

L'entreprise favorise le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement. A cet égard le développement et le déploiement des voies de télépéage sans arrêt 30 Km/h (TSA) dans le cadre de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement permet la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2).

Par ailleurs la société privilégie lorsque cela est possible une sous-traitance locale de sa production auprès de partenaires régionaux afin de limiter notamment l'impact des transports sur l'environnement.

La société n'a pas recours aux énergies renouvelables.

Protection de la biodiversité :

Absence de mesure prise pour préserver ou développer la biodiversité, l'activité de la société ne lui portant pas atteinte.

3/ Engagements sociétaux en faveur du développement durable

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :

La quasi-totalité de la production de l'entreprise est réalisée en France sur son unique site de Meylan dans l'Isère.

Une faible part de la production est sous-traitée localement ou régionalement.

La société a ainsi recours exclusivement à des emplois locaux, ce qui a un effet bénéfique certain sur l'emploi des populations riveraines ou locales.

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines :

L'entreprise, dans la mesure de ses moyens et compte tenu de sa taille, s'efforce d'accueillir des stagiaires à la demande des collègues, des universités ou bien des écoles d'ingénieurs de la région.

Compte tenu de son activité la société n'entretient aucune relation avec les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines.

Une partie de la taxe d'apprentissage a été reversée aux universités de Grenoble.

Sous-traitance et fournisseurs :

L'entreprise s'est engagée au travers de son adhésion au Pacte Mondial de l'ONU à intégrer des critères liés au respect de l'environnement dans la sélection de ses fournisseurs et sous-traitants.

Elle privilégie ainsi le recours à des sous-traitants régionaux et a fait clairement le choix de ne pas délocaliser sa production.

Loyauté des pratiques :

En adhérant au Pacte Mondial de l'ONU la société s'est engagée à adopter un comportement loyal dans les relations commerciales et à exclure tout comportement abusif ou illicite ainsi que les abus et pratiques restrictives de concurrence et pratiques anticoncurrentielles.

Elle entend exclure tous comportements ou faits pouvant être qualifiés de corruption active ou passive, de complicité de trafic d'influence ou de favoritisme lors de la négociation et de l'exécution des contrats.

Par ailleurs l'entreprise livre des équipements conformes aux normes en vigueur à ses clients, respectant ainsi ses obligations en matière de santé et de sécurité.

Actions engagées en faveur des droits de l'homme :

L'entreprise a adhéré aux principes N°1 et N°2 du Pacte Mondial de l'ONU.

Elle s'est ainsi engagée à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans sa sphère d'influence.

Elle s'est également engagée à veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'homme.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, le rapport du vérificateur indépendant sur les informations sociales et environnementales exposées ci-dessus vous a été transmis concomitamment au présent rapport.

XX - CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.



Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Le Directoire

**Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité
accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Directoire
dans le domaine des augmentations de capital,
par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce**

Date de l'Assemblée Générale	Objet de la délégation	Durée de validité de la délégation	Date d'utilisation de la délégation, le cas échéant	Modalités d'utilisation de la délégation
	NEANT			

SOCIETE :

: **G.E.A.**

: GRENOBLOISE D'ELECTRONIQUE ET D'AUTOMATISMES

S.A. à Directoire et Conseil

de Surveillance au capital de : 2 400 000 euros

Siège social : MEYLAN (38240) Chemin Malacher - Zirst

R.C.S. : 071 501 803 RCS GRENOBLE

RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES)
DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2009/2010	Exercice 2010/2011	Exercice 2011/2012	Exercice 2012/2013	Exercice 2013/2014
I. - Capital en fin d'exercice.					
Capital social.....	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000
Nombre des actions ordinaires existantes	1 200 000	1 195 528	1 195 528	1 195 528	1 195 528
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer :	0	0	0	0	0
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droits de souscription					
II. - Opérations et résultats de l'exercice.					
Chiffre d'affaires hors taxes	60 516 653	70 604 925	69 691 424	78 084 568	55 578 975
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	15 258 007	16 284 707	17 879 979	22 718 418	13 341 665
Impôt sur les bénéfices.....	4 598 045	4 899 157	5 425 116	7 178 982	3 768 208
Participation des salariés due au titre de l'exercice	1 225 742	1 367 456	1 547 438	1 756 982	878 258
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	8 719 366	9 192 542	9 981 128	13 415 039	8 131 674
Résultat distribué	2 400 000	2 630 162	2 869 267	4 005 019	2 510 609
III. - Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	7,86	8,38	9,12	11,53	7,27
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7,27	7,69	8,35	11,22	6,80
Dividende attribué à chaque action	2,00	2,20	2,4	3,35	2,10
IV. - Personnel.					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	202	214	213	217	215
Montant de la masse salariale de l'exercice	8 983 518	9 870 194	10 115 201	10 286 597	10 061 353
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales,...).....	3 988 352	4 317 189	4 489 352	4 613 266	4 302 508

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

GEA – GRENOBLOISE D'ELECTRONIQUE ET D'AUTOMATISMES

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 2 400 000 Euros
ZIRST
12 Chemin Malacher
38240 Meylan

Exercice clos le 30 septembre 2014

Grant Thornton

SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris – Ile de France et membre de la
Compagnie régionale de Paris
RCS Paris B 632 013 843
Cité Internationale
44, quai Charles de Gaulle
CS 60095
69463 Lyon Cedex 06

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Société GEA – GRENOBLOISE D'ELECTRONIQUE ET D'AUTOMATISMES

Exercice clos le 30 septembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **GEA**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- La prise en compte du revenu est effectuée selon la méthode décrite dans la note 2 i) de l'annexe.
Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de cette méthode comptable et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon, le 30 janvier 2015

Le Commissaire aux Comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Thierry Chautant
Associé

Rapport du Commissaire aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

GEA – Grenobloise d'Electronique et d'Automatismes

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 2 400 000 Euros
ZIRST
12 Chemin Malacher
38240 Meylan

Grant Thornton

SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile de France et membre
de la Compagnie régionale de Paris
RCS Paris B 632 013 843
44 quai Charles de Gaulle
69463 Lyon Cedex 06

Exercice clos le 30 septembre 2014

Rapport du Commissaire aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Société GEA

Exercice clos le 30 septembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société GEA désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1080, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et est disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 2 personnes et se sont déroulés courant janvier 2015 pour une durée de 4 jours. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené un entretien avec la personne responsable de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes¹ :

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.
- L'échantillon ainsi sélectionné représente l'intégralité des informations (100%, le périmètre ne comportant qu'une seule entité).

Pour les autres informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

¹ Effectifs, rémunération et évolution, absentéisme, taux de fréquence des accidents de travail, taux de gravité des accidents de travail, nombre d'heures de formation, consommation d'énergie (électricité, gazole), changement climatique, impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Lyon, le 30 janvier 2015

Le Commissaire aux Comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Thierry Chautant
Associé

Alban Audrain
Associé Responsable RSE

BILAN AU 30/09/2014

ACTIF (EN EUROS)	Référence à l'annexe	MONTANT BRUT 30/09/14	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS 30/09/14	MONTANT NET 30/09/14	MONTANT NET 30/09/13
Immobilisations incorporelles	(note n° 3)				
Concessions, brevets, licences		704 314	692 188	12 126	19 762
Autres immobilisations incorporelles		0	0	0	0
TOTAL		704 314	692 188	12 126	19 762
Immobilisations corporelles	(note n° 4)				
Installations techniques, matériels et outillages		1 627 218	1 518 896	108 322	139 372
Autres Immobilisations corporelles		4 144 603	3 160 718	983 885	1 015 910
TOTAL		5 771 821	4 679 614	1 092 207	1 155 282
Immobilisations financières	(note n° 5)				
Participations		0	0	0	0
Autres titres immobilisés		112 571	0	112 571	95 411
Prêts		0	0	0	0
Autres immobilisations financières		36 479	0	36 479	36 479
TOTAL		149 050	0	149 050	131 890
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		6 625 185	5 371 802	1 253 383	1 306 934
Stocks et en-cours	(note n°7)				
Matières premières et autres approvisionnements		4 396 934	78 399	4 318 535	3 924 851
En-cours production		5 970 227	0	5 970 227	6 242 276
TOTAL		10 367 161	78 399	10 288 762	10 167 127
Avances et acomptes versés sur commande d'exploitation		0	0	0	0
Créances	(note n° 8)				
Créances clients et comptes rattachés		19 570 265	800 309	18 769 956	19 778 548
Autres créances		4 560 243	24 527	4 535 716	631 687
TOTAL		24 130 508	824 836	23 305 672	20 410 235
Valeur mobilières de placement	(note n° 9)	1 938 968	0	1 938 968	7 187 202
Disponibilités	(note n° 9)	54 600 586	0	54 600 586	52 498 001
Charges constatées d'avance	(note n° 8)	493 885	0	493 885	414 195
TOTAL ACTIF CIRCULANT		91 531 108	903 235	90 627 873	90 676 759
Ecart conversion actif		0	0	0	0
TOTAL GENERAL		98 156 292	6 275 037	91 881 255	91 983 693

BILAN AU

30/09/2014

PASSIF (EN EUROS)	Référence à l'annexe	30/09/14	30/09/13
Capitaux propres	(note n° 10)		
Capital social		2 400 000	2 400 000
Primes d'émission		2 927 021	2 927 021
Réserve légale		240 000	240 000
Autres réserves		49 202 245	39 789 021
Report à nouveau		1 983	3 204
Résultat de l'exercice		8 131 674	13 415 039
TOTAL CAPITAUX PROPRES		62 902 923	58 774 285
Provisions pour risques et charges	(note n° 11)		
Provisions pour risques		752 522	800 235
Provisions pour charges		1 182 082	1 548 807
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		1 934 604	2 349 042
Dettes	(note n° 12)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	(note n° 13)	3 232	6 263
Emprunts et dettes financières divers	(note n° 13)	1 639	1 594
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 788 095	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(note n° 13)	7 137 962	10 125 098
Dettes fiscales et sociales	(note n° 13)	5 157 729	7 593 064
Dettes sur immobilisations		0	0
Autres dettes	(note n° 13)	987 114	295 359
Produits constatés d'avance		11 967 956	12 838 988
TOTAL DETTES		27 043 728	30 860 366
Ecart de conversion Passif		0	0
TOTAL GENERAL		91 881 255	91 983 693

GEA

COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2014

(EN EUROS)	référence à l'annexe	30/09/14	30/09/13
Produits d'exploitation			
Production vendue	(note n°16)	55 578 975	78 084 568
Dont à l'exportation		20 110 684	20 926 828
Production stockée		-272 049	-4 346 650
TOTAL PRODUCTION		55 306 926	73 737 918
Reprise sur provisions amortissements et transferts de charges		623 854	1 674 212
Autres produits		42	111
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		55 930 822	75 412 241
Charges d'exploitation			
Achats matières premières et autres approvisionnements		21 947 622	25 429 392
Variations de stocks		-414 541	2 130 206
Autres achats et charges externes		5 728 150	7 984 736
Impôts, taxes et versements assimilés		960 648	1 241 909
Salaires et traitements	(note n° 17)	10 061 353	10 286 597
Charges sociales		4 302 508	4 613 266
Dotations aux amortissements et aux provisions :			
Sur immobilisations : Amortissements		370 968	407 104
Sur actif circulant : Provisions		727 426	278 100
Pour risques et charges : Provisions	(note n° 11)	0	775 136
Autres charges	(note n° 17)	163 555	151 581
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		43 847 689	53 298 027
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 083 133	22 114 214

COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2014 (SUITE)

(EN EUROS)	Référence à l'annexe	30/09/14	30/09/13
Produits financiers			
Participations		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		728 209	753 618
Reprise sur provisions et transfert de charges		0	0
Différence positive de change		7 667	3 187
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières		21 422	20 677
TOTAL		757 298	777 481
Charges financières			
Dotations aux amortissements et provisions		0	0
Intérêts et autres charges assimilées		28 304	38 517
Différence négative de change		10 350	35 859
Charges nettes sur cessions de VMP		0	0
TOTAL		38 654	74 376
RESULTAT FINANCIER		718 644	703 105
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		12 801 777	22 817 320
Produits exceptionnels	(note n°21)		
Sur opérations de gestion		510	0
Sur opérations en capital		39 306	48 814
Reprise sur provisions et transferts de charges		63 251	114 706
TOTAL		103 067	163 520
Charges exceptionnelles	(note n° 21)		
Sur opérations de gestion		54 601	1 657
Sur opérations en capital		56 189	22 088
Dotations aux amortissements et provisions		15 914	606 977
TOTAL		126 703	630 722
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(note n° 21)	-23 637	-467 202
PARTICIPATION DES SALARIES		878 258	1 756 982
IMPOTS SUR LES BENEFICES	(note n° 18)	3 768 208	7 178 097
RESULTAT NET		8 131 674	13 415 039
Résultat net par action (en €)		6,80	11,22
Résultat net dilué par action (en €)		6,80	11,22

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers d' Euros	30/09/14	30/09/13
<i>OPERATIONS D'EXPLOITATION</i>		
Résultat net	8 132	13 415
Annulation des amortissements et provisions	-43	240
Plus ou moins value sur cession d'immobilisations	-8	-5
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	8 080	13 650
Variation des créances	-2 975	5 871
Variation des stocks	-122	6 384
Variation des dettes	-3 814	-2 475
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-6 910	9 781
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'EXPLOITATION	1 170	23 431
<i>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</i>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-307	-217
Produit de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	15	5
Investissement net d'exploitation	-292	-212
Investissements financiers nets	-17	-11
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'INVESTISSEMENT	-309	-223
<i>OPERATIONS DE FINANCEMENT</i>		
Augmentation des capitaux propres en numéraire	0	0
Dividendes payés	-4 003	-2 866
Emission d'emprunts et dettes financières	0	0
Remboursement d'emprunts et dettes financières	0	0
Variation des comptes courants groupe et associés	0	0
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT	-4 003	-2 866
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE TOTALE	-3 143	20 341
Trésorerie à l'ouverture	59 679	39 337
Trésorerie à la cloture	56 536	59 679

SOCIÉTÉ GEA

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2013/2014

Note n° 1 : Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun fait marquant n'est à signaler pour cette période.

Note n° 2 : Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement CRC n°99-03, du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels amortis selon la méthode linéaire sur 12 mois.

Les dépenses de recherche et développement ne sont pas immobilisées et figurent dans les charges d'exploitation.

b) Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction des durées probables d'utilisations suivantes :

- matériels et outillages	3 à 10 ans
- agencements des constructions	5 à 15 ans
- matériels de transport	1 à 15 ans
- mobilier et matériels de bureau	1 à 10 ans

c) Immobilisations financières

Les valeurs brutes correspondent à la valeur d'entrée dans le patrimoine social. Elles sont éventuellement corrigées d'une provision pour dépréciation destinée à les ramener à leur valeur d'usage.

Les actions propres détenues en vue de régularisation des cours dans le cadre du contrat de liquidité ainsi que celles détenues en vue de la réduction de capital sont classées dans les immobilisations financières.

La valeur d'inventaire de ces titres est déterminée en fonction de leur cours moyen observé au cours du mois précédent la clôture de l'exercice.

d) Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

e) Stocks et en-cours

Les matières premières et les approvisionnements sont valorisés au dernier prix d'achat.

La rotation rapide des stocks de produits achetés donne à cette méthode un résultat proche de la méthode FIFO (premier entré/premier sorti).

Les travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût de production évalué au plus bas du coût de revient ou de la valeur réalisable. Il comprend le coût des matières premières et de la main d'œuvre ainsi que les frais généraux rattachés à la production à l'exclusion des frais financiers.

f) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont représentées par des SICAV de trésorerie ou des titres de sociétés cotées. Les parts de SICAV sont évaluées au prix d'achat suivant la méthode FIFO (premier entré/premier sorti). Les pertes latentes, calculées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur probable de négociation font l'objet d'une provision pour dépréciation le cas échéant.

La valeur d'inventaire des titres de sociétés cotées est déterminée en fonction de leur cours moyen observé au cours du mois précédent la clôture de l'exercice.

g) Opérations en devises

Les dettes et créances libellées en devises figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque.

Les créances en devises faisant l'objet d'une couverture à terme figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de couverture.

h) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué des montants facturables aux clients en fonction des dispositions contractuelles (cahier des charges).

Les produits constatés d'avance correspondent aux produits facturés selon ces dispositions contractuelles pour leur quote-part supérieure au degré de réalisation effectif des travaux.

i) Prise en compte du revenu

Du fait des spécificités techniques des contrats, la marge est prise en compte lors de l'achèvement des installations.

j) Engagements de retraite

Les engagements de retraite sont comptabilisés sur la base des indemnités de départ en retraite prévues par la convention collective, charges sociales incluses.

La provision correspond aux indemnités actualisées qui seraient allouées au personnel à l'âge de 67 ans compte tenu du taux de rotation et de l'espérance de vie évaluée pour chaque salarié.

Les engagements ont été calculés avec la table INSEE F 2008-2010.

Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat.

(Données en euros)

Note n° 3 : Immobilisations incorporelles

	Montant au 30/09/13	Augmentations	Diminutions	Montant au 30/09/14
Valeur brute	707 462	60 564	63 712	704 314
Amortissements	687 700	68 200	63 712	692 188
Valeur nette	19 762			12 126

Ce poste est constitué des logiciels acquis par l'entreprise.

Note n° 4 : Immobilisations corporellesValeur brutes

	Valeur brute en début d'exercice	Acquisitions	Sorties	Virement de poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
Installations techniques, matériels et outillages	1 617 417	9 801			1 627 218
Agencements divers	1 507 818	88 687	6 102		1 590 403
Matériels de transport	1 642 998	90 392	83 800		1 649 590
Autres immobilisations corporelles	936 250	57 258	88 898		904 610
TOTAL	5 704 483	246 138	178 800		5 771 821

Amortissements

	Montant en début d'exercice	Dotations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Installations techniques matériels et outillages	1 478 045	40 851		1 518 896
Agencements divers	1 177 847	53 480	6 102	1 225 225
Matériels de transport	1 054 932	140 038	77 731	1 117 239
Autres immobilisations corporelles	838 377	68 775	88 898	818 254
TOTAL	4 549 201	303 144	172 731	4 679 614

Note n° 5 : Immobilisations financières

Ce poste se décompose ainsi :

	Valeur brute au 30/09/13	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30/09/14
Participations	0	0	0	0
Actions propres (1) (2)	95 411	1 031 485	1 014 325	112 571
Autres immobilisations financières : Dépôts et cautionnements	36 479	0	0	36 479

(1) Détail des variations sur les titres GEA auto-détenus en vue de réduction de capital.

Nombre de titres au 30/09/2013	Acquisitions	Cessions	Nombre de titres au 30/09/2014
0	0	0	0

(2) Détail des variations sur les titres GEA auto-détenus dans le cadre du contrat de liquidité.

Nombre de titres au 30/09/2013	Acquisitions	Cessions	Nombre de titres au 30/09/2014
1 219	12 549	12 156	1 612

Leur valeur de réalisation au 30 septembre 2014 est de 113 939 € pour une valeur comptable de 112 571 €.

(Autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2014)

Au 30 septembre 2013, cette valeur de réalisation s'élevait à 96 465 € pour une valeur comptable de 95 411 €.

Note n° 6 : Entreprises liées

Aucune donnée significative ne concerne les entreprises liées.

Note n° 7 : Stock et en-cours

Ce poste a évolué comme suit :

	2012/2013	2013/2014
Consommables et pièces détachées	3 982 393	4 396 934
Provision pour dépréciation matières premières	57 542	78 399
Travaux en cours	6 242 276	5 970 227
Provision pour dépréciation travaux en cours	0	0
	-----	-----
	10 167 127	10 288 762

Note n° 8 : Créances**Créances clients et comptes rattachés**

Ce poste comprend les factures à établir pour un montant de 3 387 109 Euros.

La ventilation de ce poste est la suivante :

Données en euros	2012/2013	2013/2014
Factures à établir France (TTC)	262 351	358 615
Factures à établir Export	3 980 659	3 028 494
Total	4 243 010	3 387 109

Le chiffre d'affaires export est facturé lorsque les travaux réalisés sont acceptés et après que le client ait donné son accord pour le paiement.

Variation des provisions sur créances clients

Provisions au 30/09/13	Dotations	Reprises	Provisions au 30/09/14
214 547	649 027	63 265	800 309

Autres créances

Elles se décomposent comme suit :

Fournisseurs	12 935
Personnel	9 042
Etat	4 483 656
Autres	54 610

	4 560 243

Variation des provisions sur autres créances

Provisions au 30/09/13	Dotations	Reprises	Provisions au 30/09/14
24 527	-	-	24 527

État des échéances des créances

	Montant Brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Actif immobilisé	36 479			36 479
Clients et rattachés	19 570 265	19 570 265		
Fournisseurs débiteurs	12 935	12 935		
Personnel et comptes rattachés	9 042	9 042		
État et autres collectivités	4 483 656	4 483 656		
Débiteurs divers	54 610	54 610		
Charges constatées d'avance	493 885	493 885		
	24 660 872	24 624 393		36 479

Note n° 9 : Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de SICAV monétaires. Il n'y a pas de titre de sociétés cotées.

Le poste des disponibilités comprend des comptes à terme pour 46 500 000 Euros et des comptes en devises pour 175 375 Euros.

Note n° 10 : Capital social

Le capital social est de 2 400 000 euros.

	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Nominal</i>
Actions composant le capital au début de l'exercice	1 195 528	2,0075 euros
Actions composant le capital en fin d'exercice	1 195 528	2,0075 euros

Les actions nominatives détenues depuis plus de quatre ans bénéficient d'un droit de vote double.

Variation des capitaux propres

	30/09/13	Affectation de résultat N-1	Distribution de dividendes	Résultat de l'exercice	30/09/14
Capital	2 400 000				2 400 000
Primes d'émission	2 927 021				2 927 021
Réserve légale	240 000				240 000
Autres réserves	39 789 021	9 413 224			40 202 245
Report à nouveau	3 204	-3 204	1 983		1 983
Résultat	13 415 039	-9 410 020	- 4 005 019	8 131 674	8 131 674
	58 774 285	0	-4 003 036	8 131 674	62 902 923

Note n° 11 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques charges s'élèvent à 1 934 604 € et se décompose ainsi :

	30/09/13	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	30/09/14
Provision pour garantie clients (1)	788 788		214 662		574 126
Provision pour indemnités de départ à la retraite (2)	760 019		152 063		607 956
Autres provisions pour risques (3)	800 235	15 538	63 251		752 522
	2 349 042	15 538	429 976		1 934 604

(1) La provision pour garantie clients correspond à la couverture de la garantie contractuelle sur les chantiers France, Union Européenne et Export. Elle repose sur une estimation raisonnable des travaux à réaliser pour la période 2014/2015.

(2) Le montant global du passif social relatif aux indemnités de départ à la retraite (charges sociales incluses) au 30 septembre 2014 s'élève à 2 022 010 €. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux de revalorisation des salaires :	2,00 %
- Taux d'actualisation :	1,56 %
- Taux de charges sociales :	44,00 %
- Taux de rotation du personnel :	
. âge compris entre 20 et 29 ans :	5,00 %
. âge compris entre 30 et 39 ans :	5,00 %
. âge compris entre 40 et 49 ans :	2,00 %
. âge compris entre 50 et 65 ans :	0,00 %

La société GEA a effectué un versement d'un montant de 1 434 184 € auprès d'un organisme externe pour la gestion de ses indemnités de départ à la retraite le 30 septembre 2013. Au 30 septembre 2014, le versement actualisé s'élève à 1 414 054 €.

L'engagement complémentaire au titre des indemnités de départ à la retraite est comptabilisé en provision pour risque et charge à hauteur d'un montant de 607 956 €.

(3) Dont :

- Créance de TVA concernant l'établissement stable de Côte d'Ivoire dont le recouvrement n'est toujours pas réalisé à la clôture de l'exercice (156 750 €).
- Créance de TVA concernant l'établissement stable Grec dont le recouvrement n'est toujours pas réalisé à la clôture de l'exercice (79 877 €).
- Coût de main d'œuvre relatif au remplacement d'un composant défectueux (500 357 €).
- Charge relative au redressement suite à un contrôle URSSAF intervenu au cours de cet exercice (15 538 €).

Note n° 12 : État des échéances des dettes

	Montant Brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements :				
- à plus de 1 an à l'origine				
- à moins de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses	3 232	3 232		
Avances et acomptes reçus	1 788 095	1 788 095		
Fournisseurs	7 137 962	7 137 962		
Dettes fiscales et sociales	5 157 730	5 157 730		
Autres dettes	987 114	987 114		
Groupe et associés	1 639	1 639		
Produits constatés d'avance (1)	11 967 956	11 967 956		
	27 043 728	27 043 728		

(1) Facturation d'avance sur travaux en cours.

Note n° 13 : Charges à payer

Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	3 232
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 898 054
Dettes fiscales et sociales	3 834 841
Autres dettes	987 114

	7 723 241

Note n°14 : Engagements hors bilanEngagements financiers

- Engagements donnés

	30/09/14	30/09/13
Cautions bancaires pour bonne fin de chantiers ou retenues de garantie	8 260 K€	11 136 K€

Note n°15 : Exposition aux risques de change

En K€	DINAR	ZLOTY	ROUPIE	COURONNE	COURONNE	KUNA	REAL	COTE
	TUNISIEN	POLONAIS	INDIENNE	DANOISE	SUEDOISE	CROATE	BRESILIEN	D'IVOIRE
Actifs	15	150	4	10	58	1 996	37	306
Passifs	10	0	0	0	0	2 191	0	314
Exposition Nette	5	150	4	10	58	-195	37	-8

Les actifs sont constitués de créances, travaux en cours ainsi que de disponibilités.

Les passifs sont constitués de dettes d'exploitation et dettes diverses.

La couverture des risques de changes commerciaux est réalisée sous la forme de contrats à terme fixe. La position des couvertures en cours au 30 septembre 2014 est la suivante :

- Couverture Zloty polonais (PLN) : vente à terme de 304 704 PLN (68 K€).

Note n° 16 : Chiffre d'affaires

Il se décompose ainsi :

- a. Répartition par zone géographique :

	<i>France</i>	<i>Export</i>	<i>Total</i>
Ventes de produits fabriqués	34 445 493	17 738 440	52 183 933
Prestations de services et divers	1 022 798	2 372 244	3 395 042
	-----	-----	-----
	35 468 291	(1) 20 110 684	55 578 975

(1) Répartition du chiffre d'affaires Export par zone géographique (données en K€) :

Union Européenne	EUROPE (hors UE)	ASIE	AMERIQUE	AFRIQUE	Total
(2) 5 054 K€	2 644 K€	6 697 K€	2 255 K€	(3) 3 461 K€	20 111 K€

(2) Ce montant comprend le chiffre d'affaires réalisé en Croatie par l'intermédiaire de l'établissement stable.

(3) Ce montant comprend le chiffre d'affaires réalisé en Côte d'Ivoire par l'intermédiaire de l'établissement stable.

b. Répartition par activité

Péage et parking	Maintenance	Divers (Prest. services)	Total
52 184 K€	3 357 K€	38 K€	55 579 K€

Note n° 17 : Charges de personnel

Rémunérations allouées aux organes de Direction et de Surveillance comptabilisées sur l'exercice :

(1) Rémunération des membres du Directoire

- Fonctions opérationnelles : 356 893 euros bruts,
- Fonctions de mandataire social : 80 000 euros bruts.

(2) Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

- Jetons de présence : 40 000 euros bruts (comptabilisation au poste autres charges),
- Rétribution du Président du Conseil de Surveillance en contrepartie de ses fonctions : 100 000 euros bruts (comptabilisation au poste autres charges).

(3) Prestation de services facturée par la société SZ CONSULTING (Président : Monsieur Serge Zaslavaglou) : 90 000 euros bruts (comptabilisation au poste autres achats et charges externes).

Il n'existe pas d'avantages spécifiques en matière de rémunérations différées.

• Ventilation de l'effectif moyen	2013/2014	2012/2013
- Ingénieurs et Cadres :	95	94
- Employés :	120	123
	----	----
Total	215	217

Droit Individuel de Formation (DIF)

Dans le cadre des procédures de formation, le groupe a intégré les principes de la loi de mai 2004 relative à la formation continue et a notamment informé les salariés quant à leurs droits individuels de formation.

Au 30 septembre 2014, l'engagement total est de 22 845 heures.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE)

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) comptabilisé sur l'exercice d'un montant de 302 109 € (dont un produit théorique au titre des créances à recevoir sur l'Etat déterminé pour les rémunérations éligibles courues jusqu'à la date de clôture d'un montant de 156 447 €) a été porté au crédit du compte 649 – charges de personnel CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation et il sera affecté au renforcement des fonds propres de l'entreprise afin de financer, notamment, les efforts de prospection de nouveaux marchés à l'exportation.

Le montant de la créance du CICE déterminé au titre de l'année civile 2013 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice en-cours alors que le CICE théorique couru à la clôture de l'exercice sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Note n° 18 : Ventilation de l'impôt société

	<i>Résultat</i>	<i>Impôt</i>
	<i>avant impôt</i>	
Résultat courant	12 801 777	-3 798 127
Participation	- 878 258	-
Résultat exceptionnel	- 23 637	+29 919
Résultat comptable	11 889 882	- 3 768 208

Note n° 19 : Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires

• Résultat de l'exercice	8 131 674
• Impôt sur les bénéfices	3 768 208
• Résultat avant impôt	11 899 882
• Variation des provisions réglementées et amortissements dérogatoires	/
• Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	11 899 882

Note n° 20 : Accroissement ou allègement de la charge fiscale future

	<i>Base</i>	<i>Impôt 33,1/3 %</i>
<u>Impôts payés d'avance :</u> Congés payés	1 625 196	541 732
Autres charges	137 060	45 687
Participation	878 258	292 753
	-----	-----
	2 640 514	880 172

Note n° 21 : Résultat exceptionnel

Produits de cessions d'éléments d'actif	15 300	Euros
Autres produits exceptionnels	24 516	Euros
Reprises de provisions	63 251	Euros
Charges exceptionnelles diverses	- 103 921	Euros
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	- 6 869	Euros
Provisions pour risques exceptionnels	- 15 914	Euros

	- 23 637	Euros

Note n° 22 : Tableau des filiales et participations – Valeurs mobilières

Société filiales	Capital	% détenu	Val. brute titre détenus	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Dividendes versés en €
	Autres capitaux propres en devises locales		Val. Nette titres détenus en €	Cautions en €	Résultat en €	
TOTAL SOCIETES FILIALES =			0			
AUTRES PARTICIPATIONS =			0			
AUTRES TITRES IMMOBILISES (Actions propres GEA)			112 571			
TOTAL VALEURS MOBILIERES = Valeur Brute			112 571			
TOTAL VALEURS MOBILIERES = Valeur Nette			112 571			

Compte tenu de l'absence de participation financière, il n'est pas réalisé de comptes consolidés.

Note 23 : Evènements post-clôture

La société GEA et la société espagnole TECSIDEL ont annoncé leur intention de rapprocher leurs activités systèmes de péage. Dans ce cadre, TECSIDEL a reçu de la part de GEA une offre ferme de rachat de son activité systèmes de péage et ITS. Cette activité regroupe environ 120 personnes et a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires de 14,3 M€.

En vue de la réalisation de cette opération qui est soumise aux conditions usuelles de dues diligences en la matière, TECSIDEL a consenti à GEA une exclusivité jusqu'au 30 novembre 2014, prorogée jusqu'au 19 décembre 2014.

Les travaux de dues diligences ne sont pas finalisés à ce jour.

Note 24 : Tableaux des flux de trésorerie

La trésorerie est définie par la société comme la somme :

- des valeurs à l'encaissement,
- des dépôts à vue dans les banques,
- des comptes de caisses,
- des valeurs mobilières de placement à court terme, nettes de provisions pour dépréciation le cas échéant.

Les valeurs mobilières de placement à court terme sont des placements très liquides, facilement convertibles et dont la valeur ne risque pas de changer de manière significative.

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte qui consiste à partir du résultat net.

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE SON RESEAU

Commissaire aux comptes

GRANT THORNTON

42 avenue Georges Pompidou – 69003 Lyon

Représenté par Monsieur Thierry Chautant

Honoraires du Commissaire aux comptes et des membres de son réseau pris en charge par la société.

Exercices couverts : 2012-2013 et 2013-2014

	Grant Thornton			
	Montant		%	
	30/09/14	30/09/13	30/09/14	30/09/13
<u>Audit</u>				
• Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels	95 400	94 615	95%	100%
• Autres diligences et prestations directement liées à la mission commissaire aux comptes	5 000	0	5%	0%
Sous-total	100 400	94 615	100%	100%
<u>Autres prestations</u>				
• Juridiques, fiscal, social	-	-		
• Technologies de l'information	-	-		
• Audit interne	-	-		
• Autres (à préciser si > 10% honoraires d'audit).	-	-		
Sous-total	-	-		
TOTAL	100 400	94 615	100%	100%